

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 27 mars 2024

N° 2024_09
Nomenclature acte : 7.1.2

Composant le Conseil d'Administration :

En exercice : 16
Démissionnaire : 1
Présents : 10
Représentés : 1

Votes pour : 11
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'An deux-mille-vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le vingt-deux mars deux-mille-vingt-quatre, s'est assemblé en salle des mariages, sous la présidence de Anne BULLETT, Vice-présidente.

Présents : A. BULLETT, Z. KEFIFA, N. SAUCY, A-M. MERCADIER, D. LAFON, G. REIGADA, J-Y. SOMMIER, A. BON, M. FORNIER, S. LE BEUZE

Absents représentés : L. VASTEL (par A. BULLETT)

Absents excusés : P. KATHOLA, D. DELATTRE, S. BOUALI, E. CATON.

Démissionnaire : J. LECLERCQ

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-12,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-4 à L. 123-9

Vu le Compte de gestion élaboré par Madame la Comptable du SCG de Fontenay-aux-Roses, retraçant les recettes et les dépenses du CCAS sur l'exercice 2023,

Vu le Compte administratif 2023 présenté par la Vice-Présidente,

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées,

Considérant que le compte de gestion présente un résultat concordant avec le compte administratif pour l'exercice 2023,

Considérant que le compte de gestion pour l'exercice 2023 n'appelle ni observation ni réserve,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

21300 - CCAS DE FONTENAY-AUX-ROSES -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	29 043,80		-9 353,36		19 690,44
Fonctionnement	118 837,26		-55 563,47		63 273,79
TOTAL I	147 881,06		-64 916,83		82 964,23
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	147 881,06		-64 916,83		82 964,23

Article 1 : d'approuver en conséquence le compte de gestion de Madame la Comptable du SCG de Fontenay-aux-Roses pour l'exercice 2023 tel que figurant en annexe, et dont le résultat figure ci-dessous.

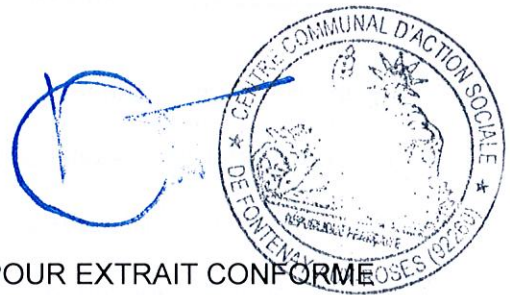
Article 2 : la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, ainsi qu'à l'accueil du CCAS. Elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Comptable du SCG de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Fontenay-aux-Roses le **05 AVR. 2024**



POUR EXTRAIT CONFORME
Laurent VASTEL
Président du CCAS

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception
en Préfecture le ...05/04/2024.....
Publication/Affichage le.....05/04/2024.....

Le Président du CCAS